

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

www.service-public.fr

Préfecture

Centre de formalités des entreprises de la
Chambre de Commerce et d'Industrie

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Urssaf

www.associations.gouv.fr



LE NOM ET LE NUMÉRO DES VOIES CHANGENT

Guide des démarches administratives



SERVICE NATIONAL DE L'ADRESSE
1 RUE FRANCOIS VIDAL
CS 30238
33506 LIBOURNE CEDEX

www.laposte.fr



LA POSTE



VOUS ÊTES UN
PARTICULIER

Vos papiers d'identité :

Carte d'identité, passeport et permis de conduire sont toujours valides avec l'ancienne adresse.

Signalez votre modification d'adresse à tous vos interlocuteurs (CPAM, CAF, électricité, gaz, etc.).

Signalez votre modification d'adresse

Entreprise individuelle	Professionnel libéral	Société	Micro entrepreneur
Cerfa n°11931*02 (P2) en 2 exemplaires + délibération du C.M.*	Cerfa n°11931*02 (PL) en 2 exemplaires + délibération du C.M.*	Cerfa n°11682*03 (M2) en 2 exemplaires + délibération du C. M.*	Cerfa n°13905*03 (P2-P4) en 2 exemplaires + délibération du C. M.*

* Délibération du Conseil municipal signifiant le changement du nom de voie

Vous devez également signaler cette modification au centre des formalités des entreprises. Ce dernier se charge ensuite de la transmettre aux organismes intéressés.

Renseignements : www.service-public.fr/vosdroits.service-public.fr

Changez votre K-bis

Le changement de K-bis est obligatoire. Il doit s'effectuer dans un délai de 1 mois suivant la décision de changement d'adresse. La démarche est payante.

Renseignements : tribunal.du.commerce/www.infogreffe.fr

Signalez votre modification d'adresse

La modification d'adresse doit être signalée à la Préfecture (ou à la Sous-Préfecture). Les modifications statutaires peuvent apparaître dans le Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise.

Cerfa n°13972*02
en 2 exemplaires
+
délibération du
Conseil Municipal
à déposer
à la Préfecture

POUR TOUS

PARTICULIER, PROFESSIONNEL, ASSOCIATION



Modifiez votre certificat d'immatriculation :

La mise à jour est obligatoire et doit être réalisée dans le mois suivant la modification d'adresse. Une dérogation est accordée à titre exceptionnel, dans le cas d'une fusion de communes⁽¹⁾, lorsque la commune nouvelle entraîne des changements de dénomination.

Toutefois, le changement devra être effectué à l'occasion de la réalisation de nouvelles formalités administratives, conduisant à l'édition d'un nouveau certificat d'immatriculation (par exemple, un changement d'état civil), avant le 31/12/2020.

Véhicule avec NUMÉRO IMMATRICULATION SIV

Documents à l'attention de votre préfecture :

- **Cerfa n°13750*05** : disponible sur le site du Service Public
- **justificatif d'identité** : original + copie un par co-titulaire
- **certificat d'adresse** fourni par la mairie
- **carte grise originale**

> coût d'acheminement du certificat

Réception par voie postale d'une étiquette à apposer sur la carte grise (emplacement indiqué). Par contre, s'il s'agit de la 4^{ème} étiquette, la carte grise est à refaire entièrement en préfecture (service payant).

Véhicule avec NUMÉRO IMMATRICULATION FNI

Documents à l'attention de votre préfecture :

- **Cerfa n°13750*05** : disponible sur le site du Service Public
- **justificatif d'identité** : original + copie
- **certificat d'adresse** fourni par la mairie
- **carte grise originale** : réception d'un Certificat Provisoire d'Immatriculation lors du dépôt de la demande

> coût d'acheminement du certificat
> coût du certificat : simulation sur le site du Service Public
> coût des plaques d'immatriculation : fixé par le garagiste

1. Loi Macron du 16 mars 2015, relative à l'amélioration de la gestion de communes nouvelles
2. Décret n°2009-136 du 09/02/2009



VOUS ÊTES UN
PROFESSIONNEL



VOUS ÊTES UNE
ASSOCIATION